

Pays Loudunais

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS



Chères Loudunaises,
chers Loudunais,

Ce Journal est l'occasion de vous présenter la nouvelle équipe communautaire installée le 15 juillet dernier suite aux élections municipales. J'ai souhaité m'entourer de 7 vice-présidents afin de conduire, avec la plus grande implication, les projets communautaires qui sont nombreux et essentiels au développement de notre territoire.

Ce Journal vous apporte également les informations relatives aux différents domaines d'intervention de la Communauté de communes. Dans le contexte actuel, vous verrez que notre attention est portée sur les enjeux prioritaires qui concernent tous les Loudunais : appui aux acteurs économiques et touristiques, soutien aux familles, amélioration du cadre de vie.

La situation que nous vivons impacte lourdement nos vies, notre économie, nos projets. Il faut que nous restions unis et solidaires, que nous nous investissions tous, chacun à notre mesure, pour continuer d'inventer notre avenir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Joël DAZAS,
Président de la Communauté
de communes du Pays Loudunais

SERVICE PETITE ENFANCE P. 9

Relais Petite Enfance

Lieu d'Accueil Enfants-Parents
(LAEP) en itinérance



> SOMMAIRE

VIE DU TERRITOIRE	p. 2-3	ENFANCE-JEUNESSE	p. 8
CULTURE	p. 4-5	SANTÉ	p. 9
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	p. 5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p. 10-11
DÉCHETS MÉNAGERS	p. 6-7	TOURISME	p. 11
		AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 12

> INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections municipales début 2020, le conseil communautaire et ses différentes instances ont été renouvelés le 15 juillet 2020.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Son rôle : il bénéficie de délégations pour pouvoir alléger le travail en Conseil Communautaire et fluidifier le rythme de travail avec les services. Rôle d'arbitrage sur des enjeux stratégiques.

Ses membres :

Joël DAZAS, Président

Edouard RENAUD, 1^{er} Vice-Président

Commission Aménagement du territoire et de l'optimisation des ressources

Marie-Jeanne BELLAMY, 2^e Vice-Présidente

Commission Promotion et développement économique

Bruno LEFEBVRE, 3^e Vice-Président

Commission Gestion des déchets, des ressources en eau et du patrimoine forestier

Sylvie BARILLOT, 4^e Vice-Présidente

Commission Promotion et développement touristique

Gilles ROUX, 5^e Vice-Président

Commission Politiques éducatives et familiales

Laurence MOUSSEAU, 6^e Vice-Présidente

Commission Santé et développement social

Alain BOURREAU, 7^e Vice-Président

Commission Culture, Patrimoine, Coopération décentralisée

Nathalie BASSEREAU, Pascal BRAULT, James GARAULT,

Jean-Pierre JAGER, Bernard JAMAIN, Werner KERVAREC,

Christian MOREAU, Philippe RIGAULT, Claude SERGENT,

Michel SERVAIN, Bernard SONNEVILLE-COUPÉ et Louis ZAGAROLI.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Son rôle :

Il fixe les orientations politiques et se concentre sur les enjeux du territoire, les grandes orientations politiques que sont le budget, la stratégie fiscale et financière, l'aménagement du territoire, les politiques environnementales...

Ses membres :

67 conseillers communautaires issus des 45 communes.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

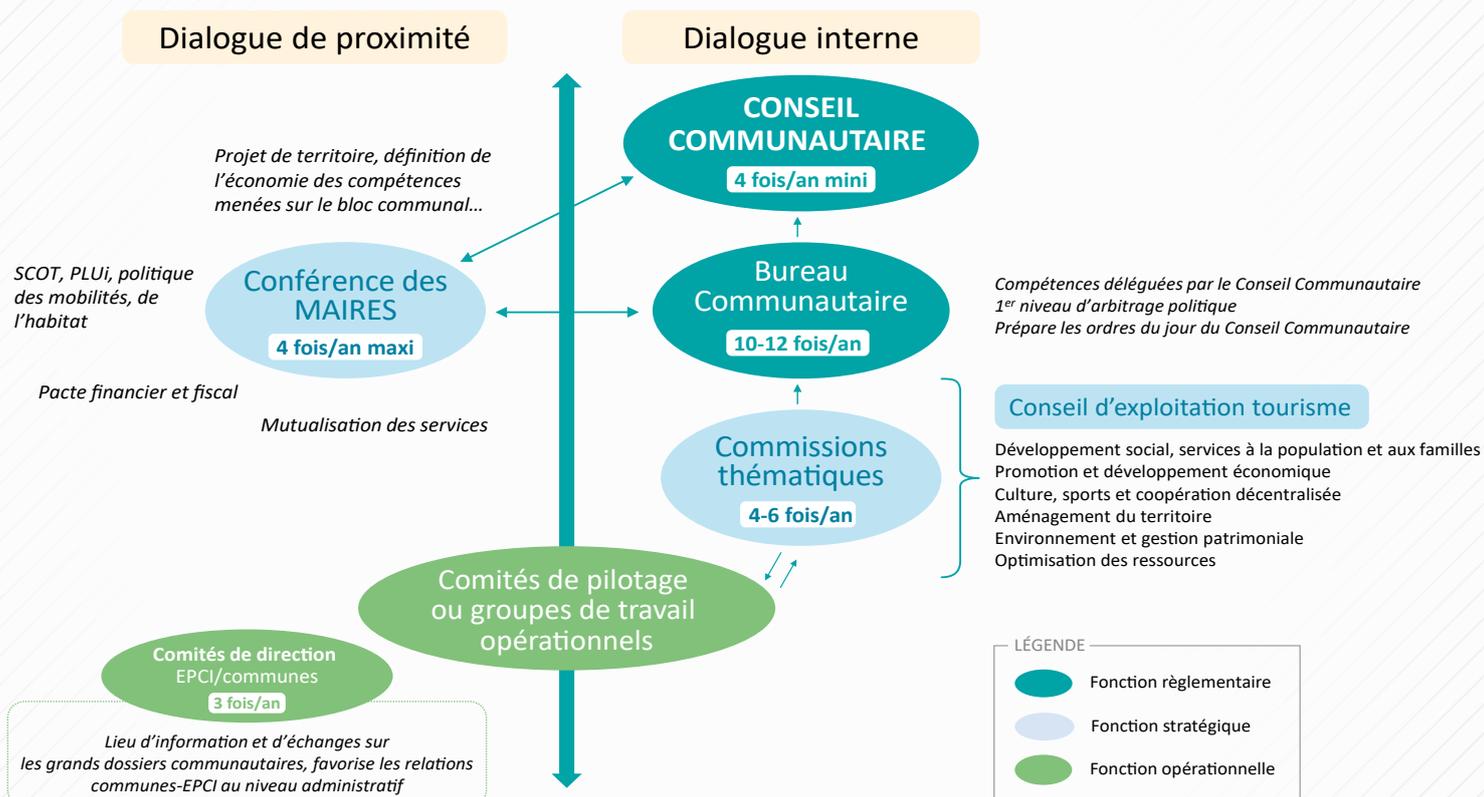
Leur rôle :

Instances de travail et de réflexion sur les enjeux transversaux des différentes politiques, elles proposent des orientations générales et peuvent fixer le cadre de travail de groupes de travail plus opérationnels.

Leurs membres :

Les commissions sont ouvertes aux conseillers communautaires sur inscription.

> ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE



> BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Le budget 2020 est fortement marqué par l'impact financier et économique de la crise sanitaire que traverse le pays. Les estimations portent sur un coût, pour la collectivité, de près de 500 000 € incluant les pertes de recettes tarifaires et fiscales (*taxe de séjour principalement*), et les dépenses supplémentaires de protection contre la COVID-19.

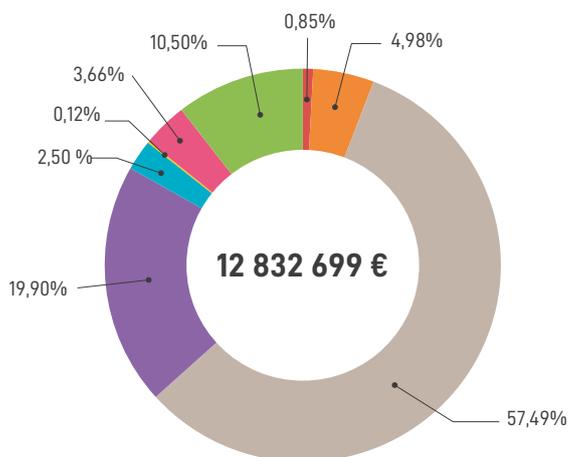
Néanmoins, les élus du conseil communautaire ont fait le choix :

- de préserver les ressources des contribuables et entreprises en maintenant, au même niveau, le taux des impositions locales (*Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties-Non Bâties et Contribution Foncière des Entreprises*) ;
- de poursuivre une politique de développement du niveau de services apportés aux habitants (*déploiement du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents, réhabilitation-extension des deux déchèteries de Loudun-Messemé et Les Trois-Moutiers, extension de la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Loudun*).

L'équilibre entre le maintien du niveau de services, la préservation des ressources des forces vives du territoire et la gestion de la crise sanitaire a ainsi conduit à l'élaboration et au vote d'un budget « sobre », avec des investissements portant sur les grands programmes d'équipement en cours (*dont l'achèvement du programme du centre aquatique pour près de 2,8 millions d'euros sur 2020, en vue de son ouverture au public fin février 2020*).

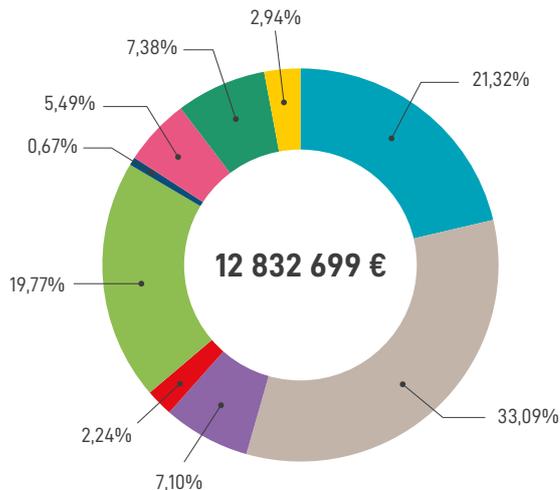
Ci-dessous, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes « Développement économique » et « Office de Tourisme du Pays Loudunais » 2020, en fonctionnement et en investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020*



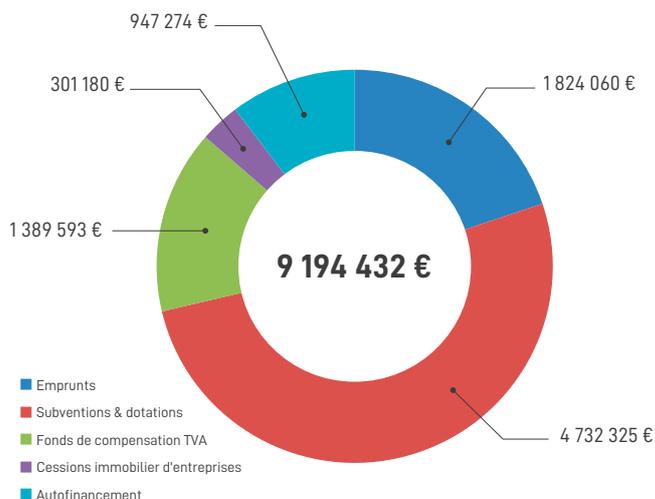
- Atténuation de charges (remboursement sur charges de personnel)
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Ventes de produits et services
- Amortissements et produits exceptionnels
- Impôts et taxes
- Dotations subventions et participations
- Excédent antérieur reporté

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020*



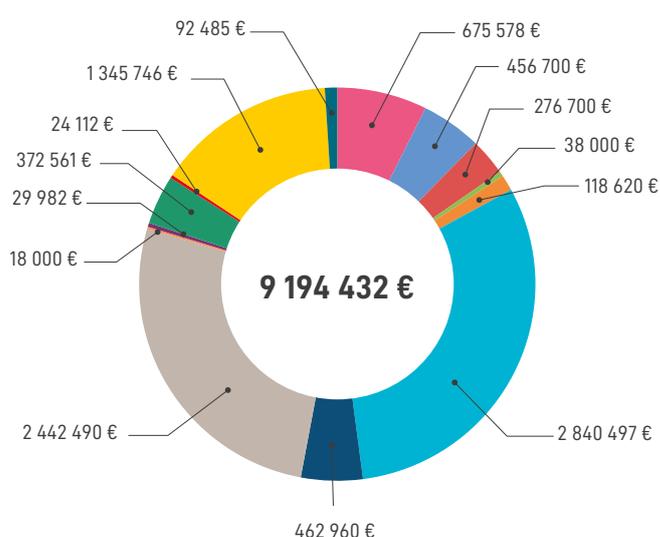
- Charges à caractère général dépenses de gestion courante
- Dépenses imprévues
- Charges de personnel
- Versement contributions et subventions
- Charges exceptionnelles dont délégation service public centre aquatique
- Charges financières : intérêts emprunts
- Reversement de fiscalité aux communes
- Autofinancement pour investissements 2020, amortissements
- Participation aux budgets annexes

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020*



- Emprunts
- Subventions & dotations
- Fonds de compensation TVA
- Cessions immobilier d'entreprises
- Autofinancement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020*



- Remboursement des emprunts
- Aménagement numérique
- Informatique et équipements des services
- Équipements enfance & jeunesse
- Culture et lecture publique
- Centre aquatique
- Équipements & travaux maisons pluridisciplinaires de santé
- Équipements & travaux gestion des déchets
- Environnement & patrimoine
- Tourisme
- Foncier et immobilier d'entreprises (hors ZA-ZI)
- Dépenses imprévues
- Besoin en financement de la section d'investissement
- Amortissement des subventions d'équipement

*Budget principal, budget annexe développement économique et budget Office de Tourisme

Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.
 Directeur de la publication : Joël DAZAS Rédaction : CCPL/SR - Conception graphique : CCPL/LS
 Crédits photos : CCPL sauf mention contraire - Illustration : David
 Impression : MEGATOP, Naintré (86) - Tirage : 14 000 exemplaires. ISSN 1955-947X.
 Distribution : Mairies du Pays Loudunais - Express Diffusion (Loudun & Rossay)
 Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).
 Communauté de communes du Pays Loudunais
 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex
 Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77 - contact@pays-loudunais.fr - www.pays-loudunais.fr
 Ne jetez pas ce document sur la voie publique, mais déposez-le dans un point recyclage papier.



> LE FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE 2020 BOULEVERSÉ

Face à la crise sanitaire à laquelle nous avons été confrontés, il a été nécessaire d'envisager des modifications concernant l'édition 2020 du Festival du Livre Jeunesse en Loudunais initialement prévu du 13 au 16 mai 2020.



Les élus ont décidé un report du Festival à 2021 afin de permettre aux participants et au public de bénéficier malgré tout des rencontres et de l'exposition initialement proposées. L'organisation d'une exposition autour de l'illustration en littérature jeunesse revêt un caractère exceptionnel, tant sur le territoire du Loudunais que dans le département. Il aurait été dommage d'annuler l'exposition et les rencontres attendues alors qu'un report était possible.

Les élus ont préféré un maintien selon condition pour le Prix Renaudot des Benjamins, puisqu'un report aurait pénalisé les élèves de CM2 qui ne sont plus dans les écoles depuis septembre 2020.

En outre, le travail et le suivi dont les enseignants, les parents et les élèves ont fait preuve tout au long de l'année nécessite d'être remercié, en trouvant une solution alternative au regroupement pour la proclamation. De nombreuses solutions numériques ont permis une organisation adaptée des rencontres avec les auteurs en lice, mais aussi de la proclamation du lauréat 2020 du Prix Renaudot des Benjamins.

Le Prix Renaudot des Benjamins a été maintenu à distance avec des moyens adaptés : les éditeurs ont mis à disposition les ouvrages en format numérique et un livre était lu en vidéo sur un site web par son auteur.

De même, les auteurs ont su se rendre disponibles, attentifs et enthousiastes pour l'adaptation du Prix en raison des circonstances exceptionnelles, plusieurs rencontres en visioconférence ont ainsi pu avoir lieu. Ils se sont également prêtés au jeu de la vidéo, en réalisant des entretiens filmés de questions-réponses. Les vidéos sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes, dans l'onglet **Vivre > Festival du Livre Jeunesse**.



Ce livre raconte une belle histoire d'amitié entre Pierrot et Miette. Le roman nous dévoile un aspect de la Grande Guerre dont on entend peu parler : le rôle des chiens-messagers dressés pour porter des messages entre la première ligne de soldats et l'arrière. En 1917, à quelques kilomètres du front où s'affrontent Français et Allemands, Pierrot, 12 ans quitte la ferme familiale où il vit avec son grand-père, lorsque sa chienne Miette (*sa meilleure amie*) est réquisitionnée pour servir de chien-messager sur le front. Pierrot découvre alors l'horreur du front et des tranchées, mais aussi l'espoir qu'apportent les chiens-messagers dans leurs missions.

Sophie de Mullenheim est une auteure de livres pour enfants. Après des études de commerce, son ambition à l'origine était de faire du marketing dans l'édition. Chez Atlas, elle commence par du secrétariat de rédaction puis se met à rédiger elle-même et elle se dit "J'ai mis un pied là-dedans, il faut que j'y reste !".

Les élèves ont été sensibles aux liens qui unissent un garçon et sa chienne dans un pays en guerre.

Le lauréat du Prix Renaudot des Benjamins a été désigné par le vote de l'ensemble des 16 classes de CM participant à ce prix soit près de 380 élèves. Il s'agit des élèves des écoles de Beuxes, Ceaux-en-Loudun, Loudun (*écoles du Martray, Jacques Prévert et Saint-Joseph*), Moncontour, Monts-sur-Guesnes, Roiffé, Saint-Jean-de-Sauves, Les Trois-Moutiers et Vézières.

Les 5 ouvrages en lice étaient :

- **Pierrot et Miette**, de Sophie de Mullenheim, aux éditions Fleurus
- **La nouvelle**, de Cassandra O'donnell, aux éditions Flammarion Jeunesse
- **La révolte des animaux moches**, de Coline Pierré aux éditions du Rouergue
- **Mégumi et le fantôme**, d'Éric Sénabre aux éditions Didier Jeunesse
- **Ali Blabla**, d'Emmanuel Trédez aux éditions Didier Jeunesse

Le Prix Renaudot des Benjamins 2020 a été décerné à Sophie de Mullenheim pour son roman Pierrot et Miette, aux éditions Fleurus.



Nous préparons l'édition 2021 du Prix. Le comité de sélection s'est réuni le 1^{er} juillet pour la dernière fois, les auteurs pressentis ont été contactés, avant de dévoiler la sélection cet automne.

Le Festival du Livre Jeunesse en Loudunais est organisé par la Communauté de communes du Pays Loudunais, la ville de Loudun et l'association Les Amis de Théophraste Renaudot avec le soutien de l'Éducation nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour de nouvelles lectures et pour le Festival du Livre Jeunesse en Loudunais 2021 qui aura lieu du 26 au 29 mai 2021 !



> RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES : du nouveau à Bournand et Monts-sur-Guesnes

Le Réseau des Bibliothèques poursuit son travail d'accompagnement des communes qui souhaitent redynamiser leurs bibliothèques. Accompagné de la Bibliothèque Départementale de la Vienne, et avec l'implication des élus des communes, le Réseau des Bibliothèques en Loudunais a participé au réaménagement des bibliothèques de Monts-sur-Guesnes et de Bournand. Ces deux structures ont changé de locaux et, après un travail de réactualisation de leurs collections et de leurs espaces, elles sont désormais accessibles au public dans le respect des normes sanitaires.

Les inaugurations devraient avoir lieu prochainement.

Bournand



Monts-sur-Guesnes



> 5 NOUVELLES OPÉRATIONS DE MONTÉE EN DÉBIT

Malgré la situation sanitaire ayant entraîné de légers retards de déploiement, les opérations de montée en débit des communes de **Curçay-sur-Dive, Ranton, La Chaussée, Saint-Clair et Berthegon** ont été inaugurées les 21 et 24 août derniers.

Depuis 2017, les opérations de montée en débit se poursuivent à un rythme régulier sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais, et ce afin d'améliorer de manière significative le débit internet par ADSL disponible dans les communes insuffisamment desservies jusqu'ici.

C'est à ce titre qu'ont été inaugurées les 21 et 24 août derniers les opérations de montée en débit des communes de **Curçay-sur-Dive, Ranton, La Chaussée, Saint-Clair et Berthegon***.

À **Curçay-sur-Dive** et **Ranton**, les équipements installés sont opérationnels depuis les 28 et 29 juillet ; donnant ainsi la possibilité de s'adresser à l'opérateur de son choix pour contractualiser un nouvel abonnement haut-débit ou de contacter son fournisseur d'accès afin de savoir si l'on peut bénéficier de la montée en débit. Dans certains cas, un remplacement de la « box » fournie par ce dernier peut s'avérer nécessaire.

Attention toutefois, s'il est généralement constaté la présence minimum d'un voire deux opérateurs dans les équipements de montée en débit à leur mise en service, tous les fournisseurs d'accès Internet ne sont pas représentés : il est donc important de faire un point avec son opérateur actuel. Dans certains cas un changement de fournisseur s'imposera pour bénéficier d'un **débit amélioré**.

Les ouvertures commerciales des montées en débit de **Berthegon, Saint-Clair et La Chaussée** sont prévues respectivement les 5, 6 octobre et 6 novembre.

La Chaussée, une opération financée par la Communauté de communes et les communes

L'opération de montée en débit de La Chaussée, même si elle a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, est une opération financée à 100% par la Communauté de communes du Pays Loudunais avec une participation financière significative des communes de La Chaussée et Saint-Jean-de-Sauves (montant total des travaux : 180 000€).

Il a été volontairement décidé d'implanter l'équipement de montée en débit entre le bourg de La Chaussée et La Grande-Chaussée afin de pouvoir desservir de manière équitable les deux parties de la commune. Par ailleurs, le lieu-dit Renoué, à cheval sur les communes de La Chaussée et Saint-Jean-de-Sauves bénéficiera également des effets de cette montée en débit.

Les prochaines opérations à finaliser seront celles de Messémé et Ouzilly-Vignolles.

Au total, 21 opérations auront été réalisées sur le territoire depuis 2017 !

* Des supports d'information sont disponibles dans les mairies concernées afin de connaître le périmètre des montées en débit et les démarches à effectuer auprès des fournisseurs d'accès Internet pour profiter de l'amélioration du débit.



Berthegon



Curçay-sur-Dive



La Chaussée - Armoire de montée en débit ou NRA MED



Ranton



Saint-Clair

🗨 Pour toutes les questions liées à l'aménagement numérique, le Département de la Vienne met à disposition un numéro dédié : **05 49 49 40 40**.
Contact CCPL : **05 49 22 54 02** (Sébastien Couillebaut).

> DÉCHÈTERIE LOUDUN-MESSEMÉ

Le 30 novembre, la nouvelle déchèterie sera entièrement opérationnelle.

Initialement prévue pour mi-août 2020, l'ouverture des nouveaux équipements a été repoussée à la suite de l'arrêt des travaux liés au confinement. Après 1 an de travaux d'extension-réhabilitation, la déchèterie voit sa surface multipliée par 3.

Un fonctionnement nouveau

Ces nouveaux équipements, ainsi que le vidage au sol permettront :

- de fluidifier la circulation des véhicules sur le site ;
- de faciliter les dépôts et le geste de tri ;
- d'avoir un site évolutif, permettant d'accueillir plus de tonnages et de nouveaux déchets ;
- de sécuriser la déchèterie ;
- d'optimiser le travail des agents et de limiter les coûts d'exploitation.

L'utilisateur disposera d'une entrée/sortie distincte, de 4 quais supplémentaires, et d'une aire de vidage au sol pour les déchets verts, le bois brut et les gravats.

Des conteneurs semi-enterrés sont positionnés à l'extérieur de la déchèterie pour les apports en libre accès du verre, du papier et des emballages. Ils disposent d'un volume supérieur aux colonnes de tri actuelles.

Le travail des gardiens sera facilité avec des locaux de stockage plus grands (142 m²). Une surface de 800 m² est dédiée au stockage des pelouses et branchages. Une fois remplie, ce sont 300 tonnes de déchets verts qui seront broyées sur place puis évacuées en semi-remorque pour être compostées. Une partie du site est strictement réservée à l'exploitation du pôle déchets.

Une clôture à répulsion électrique est installée autour du site afin de le sécuriser pendant les périodes de fermeture.

FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE LOUDUN-MESSEMÉ

Afin de finaliser les travaux, la déchèterie sera entièrement fermée

du 9 au 28 novembre 2020

Consignes :

- L'accès est limité aux véhicules d'un PTAC ≤ 3,5T.
- Le moteur doit être éteint pendant le déchargement.
- La place doit être libérée dès que possible.
- La récupération des déchets est strictement interdite.
- Vous devez suivre les consignes du gardien. En cas de non-respect du règlement intérieur, il peut interdire le déchargement ou l'accès.

Consignes COVID-19

- Les agents ne sont pas autorisés à aider au déchargement (pour garantir les distanciations sociales).
- Les outils ne sont plus prêtés. Les usagers doivent prévoir le nécessaire (*pelle, balais*) pour nettoyer derrière eux.
- Le site est limité à 1 usager par benne.
- Une distance de 1,5 m doit être respectée avec les autres personnes.
- Le port du masque et des gants est fortement recommandé.

SORTIE



L'accès est gratuit et réservé aux particuliers et professionnels du territoire du Pays Loudunais qui possèdent une carte d'accès. Les apports sont limités à 4m³/jour (2m³ pour les gravats).



+ D'INFOS

Service Pôle déchets
 pole-dechets@pays-loudunais.fr
 Tél. : 05 49 22 54 02

> QUE PEUT-ON APPORTER ?

Déchets à déposer dans les locaux de stockage

- Gros électroménagers, téléviseurs, radiateurs
- Ampoules et néons
- Piles, batteries
- Polystyrènes d'emballage (*hors alimentaire*)
- Pneus déjantés de VL et deux-roues
- Petits extincteurs (2 kg ou 2 L maxi)
- Déchets spécifiques (*déchets chimiques de bricolage, de jardinage, d'entretien de la maison, du véhicule, de la cheminée et de la piscine*)
- Radiographies
- Huiles végétales
- Huiles de vidanges, filtres à huile et à gasoil
- Cartouches d'encre
- Capsules de café (*prochainement*)
- Textiles, linge, chaussures
- Objets destinés au réemploi :
 la Communauté de communes va développer un partenariat avec une structure locale spécialisée dans le réemploi

Déchets à déposer dans la zone de dépôt au sol

- Déchets verts (*branchage diamètre 15 cm maximum*)
- Bois brut et branchages d'un diamètre > 15 cm
- Gravats

Déchets à déposer dans les bennes

- Mobilier
- **Bois brut, NOUVEAU**
- Bois traité
- Petits appareils électriques et électroménagers
- Ferrailles
- Cartons
- Déchets verts
- Gravats
- Déchets non-valorisables (*tout-venant*)

NOUVEAU : Afin de valoriser le bois brut, il faudra le séparer du bois traité.

Bois brut : bois n'ayant subi aucun traitement (*bois de chauffage, branches d'arbres d'un diamètre > 15 cm, cagettes, planches, souches d'arbre*).

DÉCHETS INTERDITS (*non exhaustif*)

- Déchets amiantés
- Bouteilles de gaz et récipients sous pression
- Extincteurs > 2 kg ou 2 L
- Déchets explosifs
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux et médicaments
- Éléments entiers de camion ou de voiture
- Produits chimiques à usage industriel ou agricole, ainsi que les emballages les ayant contenus

Pour votre sécurité et celle de nos agents, le site est placé sous vidéosurveillance.

DÉCHETS MÉNAGERS



LÉGENDE :

- Zone accessible aux usagers
- Circulation en sens unique
- ACCÈS INTERDIT**
Zone d'exploitation
- A Huiles de vidange et pneus
- B Zone de déchargement en benne
- C Local réemploi
- D Déchets spécifiques
- E Gros électroménagers, écrans, radiateurs, polystyrènes, piles, ampoules, petits déchets recyclables
- F Plateforme de dépôt au sol
- G Accès réservé à l'exploitation

ENTRÉE

> POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers

Dans le cadre de la phase diagnostic de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers, la Communauté de communes souhaite connaître les habitudes des habitants du Pays Loudunais en matière de gestes pour la prévention.

Pour rappel, la prévention est l'action qui tend à réduire en quantité et en nocivité la production de déchets. Ce sont des gestes simples que toute personne peut effectuer au quotidien, par exemple privilégier l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille, composter ses déchets verts et déchets alimentaires, apposer un autocollant stop-pub sur sa boîte aux lettres...

Et vous, comment réduisez-vous vos déchets ?

Afin d'avoir un état des lieux précis et complet, nous vous demandons de bien vouloir consacrer 5 minutes pour répondre au questionnaire présent sur le site internet de la Communauté de communes du Pays Loudunais : www.pays-loudunais.fr

Comptant sur votre participation afin d'agir au plus proche de vos besoins. Le Pôle Déchets se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

> MERCI AUX USAGERS

La Communauté de communes souhaite remercier l'ensemble des usagers qui ont témoigné de leur soutien aux agents communautaires - et notamment les équipes de collecte des déchets ménagers - pendant la période du confinement à travers des dessins et des mots à leur attention.

En cette période difficile, ces petits gestes ont été très appréciés de tous. Alors encore une fois, merci à vous pour votre solidarité et votre compréhension durant cette année 2020.



> RENTRÉE 2020-2021

Scolaire

Au 1^{er} septembre 2020, ce sont 1816 élèves qui ont fait leur rentrée dans les écoles primaires du Pays Loudunais.



Transports scolaires

Au 25 août 2020, 271 enfants d'école primaire étaient inscrits sur les 20 circuits de transports scolaires. Pour rappel, les inscriptions sont à faire essentiellement en ligne. La tarification renouvelée par la Région Nouvelle-Aquitaine - harmonisée à l'échelle des 12 départements néo-aquitains - dépend du quotient familial (QF) :



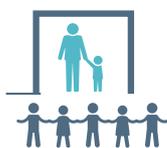
- de 30€ à 150€ selon le QF pour les ayant-droits ;
- 150€ (tarif unique et minoré de 45€ sur le territoire loudunais) pour les non ayant-droits (hors du secteur de rattachement à la commune).

+ d'infos : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

Temps périscolaires

Les accueils périscolaires et les temps d'activités périscolaires (TAP) se poursuivent en 2020/2021 autour d'activités adaptées au rythme des enfants. Inscrites dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEdT), ces animations périscolaires complètent les temps scolaires et extrascolaires.

Cette compétence communautaire est mise en œuvre par les 45 agents du service enfance. Ces derniers s'organisent depuis août pour proposer un accueil de qualité aux enfants sur ces différents temps.



10 SITES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE QUOTIDIEN

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.
+ de 150 enfants accueillis chaque jour
dès 7h30 (ou 7h) le matin, jusqu'à 18h30 (ou 19h) le soir.



4 SITES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

Mercredi entre 7h30 (ou 7h) et 18h30 (ou 19h).
Près de 60 enfants présents.



2 ÉCOLES OÙ LES TAP* ONT LIEU

Lundi, mardi, jeudi et vendredi (45 min).
+ de 25 enfants y participent.

*TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Protocole et écoles

Cette rentrée s'organise dans un contexte particulier où rigueur et bon sens sont appliqués quotidiennement pour organiser l'accueil des enfants. Depuis le 11 mai 2020, la reprise des écoles se réalise en adaptant les organisations aux protocoles sanitaires actualisés mis en vigueur depuis l'apparition de la COVID-19. Les deux réunions de pré-rentrée des agents le 27 août dernier à Chalais ont notamment permis de le rappeler : respect des gestes barrières, port du masque pour les adultes, désinfection rigoureuse, distanciation et limitation des brassages sont des priorités quotidiennes pour accueillir les enfants et les partenaires de l'école dans un climat serein.



Projet Éducatif Territorial (PEdT)

Après la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), de l'accueil périscolaire du mercredi, le développement de l'accueil périscolaire quotidien, la politique enfance-jeunesse de la Communauté de communes se développe.



Depuis 2014, les objectifs de cette politique sont ceux du PEdT, soit :

- soutenir la citoyenneté ;
- améliorer le « vivre ensemble » en encourageant la tolérance et la mixité sociale ;
- sensibiliser à la protection de l'environnement.

Une évaluation du PEdT est en cours de finalisation en 2020 (pour rappel le premier PEdT a été signé fin décembre 2014, et le premier Plan Mercredi est en vigueur depuis 2018). Elle sera remise au groupe d'appui départemental qui comprend différentes instances dont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les Fédérations d'Éducation Populaires et l'Éducation Nationale. L'évaluation et la définition à venir des nouveaux objectifs serviront de base pour élaborer une nouvelle convention sur la période 2020/2023.

+ D'INFOS

Service Enfance-Jeunesse
scolaire@pays-loudunais.fr
Tél. 05 49 22 54 02

> LES ACTIVITÉS DU RELAIS PETITE ENFANCE SONT LANCÉES

Les activités du Relais Petite Enfance ont repris :

À Loudun (Maison de la Petite Enfance)

Les ateliers d'éveil destinés aux assistant.e.s maternel.le.s et les enfants qu'elles/ils accueillent : le mardi et le jeudi de 9h30 à 11h30.

La permanence afin d'obtenir des renseignements sur les différents modes de garde, les droits et les devoirs employeur/salarié : le mercredi matin de 9h à 12h.



En itinérance

Le lundi à **Monts-sur-Guesnes** (ancienne maison paroissiale), le jeudi aux **Trois-Moutiers** (salle du moulin du Gué Sainte Marie) et le vendredi à **Saint-Jean-de-Sauves** (Maison pour Tous).

Les ateliers d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h30 et les permanences de 13h30 à 16h30 sur chaque lieu. Les ateliers d'éveil sont libres et gratuits ; une inscription est nécessaire.

Les calendriers des activités proposées sont envoyés à l'ensemble des assistant.e.s maternel.le.s du territoire tous les deux mois et mis en ligne sur le site de la Communauté des communes du Pays Loudunais.

www.pays-loudunais.fr

(Enfance & Jeunesse > rubrique Service Petite Enfance)

Les accueils proposés par le Lieu d'Accueil Enfants-Parents :

Ils sont proposés les mardis de 9h30 à 11h30 en itinérance à **Monts-sur-Guesnes**, **Les Trois-Moutiers** et **Saint-Jean-de-Sauves** et les mercredis de 9h30 à 11h30 ou de 15h à 17h à **Loudun**.

Il s'agit d'accueils anonymes, gratuits et sans inscription pour tous les parents ou référents parentaux accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans.



+ D'INFOS

Maison de la Petite Enfance

2, boulevard Loches et Matras - 86200 LOUDUN
relais-petite-enfance@pays-loudunais.fr

Relais Petite Enfance : 05 49 98 21 62

Lieu d'Accueil Enfants-Parents : 07 87 33 82 68

> SANTEZ-VOUS BIEN EN LOUDUNAIS

Après la coupure imposée par le contexte sanitaire, les ateliers collectifs de prévention santé et de soutien aux aidants ont pu reprendre en septembre.

Les participants étaient au rendez-vous et ont manifesté leur réel besoin de rompre l'isolement, voir du monde et se changer les idées.

Au programme des "Rencontres du bien-être" : jeux/débat sur les préjugés, atelier nutrition, sophrologie, santé dans le logement... Et pour "Entr'aidants" : pique-nique, art thérapie, théâtre et sophrologie.



Nous avons adapté nos pratiques aux gestes barrières pour permettre aux aidants et aux personnes en situation de fragilité pour des raisons de précarité ou de santé de continuer à bénéficier de ces temps de partage. Les ateliers sont limités à 10 personnes sur inscription*.

*programme complet et inscription auprès de la coordinatrice du Contrat Local de Santé : coordonateur.cls@pays-loudunais.fr ou par téléphone au 05 49 06 72 73 (Laurence Geveaux MSA POITOU).

Tous aidants : spectacle interactif

Pour le lancement du déploiement de la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants Nord Vienne sur le Loudunais, nous nous sommes associés à un collectif d'acteur du territoire pour l'organisation d'un après-midi théâtre interactif et d'une exposition à destination des aidants (le 3 novembre à Angliers). C'est l'occasion de présenter de manière ludique les ressources locales d'accompagnement à la perte d'autonomie.

+ D'INFOS

Coordinatrice Contrat Local de Santé
coordonateur.cls@pays-loudunais.fr
Tél. : 05 49 22 20 64

> DISPOSITIF D'AIDE AUX TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)

Le dispositif d'aide aux Très Petites Entreprises (TPE) a été mis en place en janvier 2020 pour soutenir les TPE dans leur projet de développement d'activité, de modernisation de leur outil de travail et de rénovation des locaux. Sont éligibles les dépenses de second œuvre et les investissements de matériels ayant un réel effet levier sur le développement de l'entreprise.

Entreprises soutenues : Salon de coiffure « Être soi » à Loudun, Boulangerie/pâtisserie à Martaisé.



Vous retrouverez toutes les informations et le règlement d'intervention sur le portail économique :

www.economie-pays-loudunais.fr/les-aides-financieres

> COVID-19 : PRÊT DE SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ

Suite à la crise de la COVID-19, la Communauté de communes a souhaité soutenir les entreprises de son territoire en participant à hauteur de 50 364 euros au financement du prêt de solidarité et de proximité mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine et géré par INITIATIVE VIENNE.

Ce fonds permet le financement d'un besoin en trésorerie à très court terme découlant de la crise COVID-19 et non pris en charge ou financé par les autres dispositifs publics ou privés sur la base d'un prévisionnel de trésorerie sur trois mois :

- Prêt à 0% sans garantie
- De 5 000 € à 15 000 € maximum (versement en une seule fois)
- Remboursable sur 4 ans dont 12 mois de différé possible

Les entreprises suivantes ont pu bénéficier de ce prêt : SARL Thierry LEBOUCHER à Prinçay, la parfumerie Beauty Success à Loudun, les restaurants La Chope et La Note à Loudun.

Pour toute demande : <https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/> ou contacter le service développement économique de la Communauté de communes 05 49 22 99 75.

> COVID-19 : SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE pour les chefs d'entreprises

La Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers ont mis en place une cellule avec du personnel qualifié formé par APESA pour soutenir les entrepreneurs en difficultés suite à la crise de la COVID-19. Plus de renseignements : www.apesa-france.com

Chambre de Commerce :

- Guillaume Pineau - 06 82 04 04 56 – gpineau@poitiers.cci.fr
- Anne-Claire Remblier - 06 07 10 35 81 – acremblier@poitiers.cci.fr

Chambre des métiers :

- Valérie CHOLOUS - 06 76 99 85 28 - v.cholous@cm-86.fr
- Dominique PEROT - 06 84 81 89 32 - d.perot@cm-86.fr



> LA MARQUE TERRITORIALE route pour le Pays Loudunais

En partenariat avec l'entreprise de transport MAROT, la Communauté de communes a réalisé une bâche aux couleurs de la Marque Territoriale. Vous pourrez ainsi retrouver les couleurs du Pays Loudunais lors de vos déplacements sur les routes de France et d'Europe !

> LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

2 nouvelles entreprises sur la zone artisanale de Monts-sur-Guesnes

Stéphane JOUSSET (M.J.S. Métallerie) et son fils Christopher JOUSSET (Christopher JOUSSET Menuiserie) ont installé leur entreprise respective au 2 et 4 rue des artisans sur la zone artisanale de Monts-sur-Guesnes. Stéphane est spécialisé dans tous les travaux de métallerie, serrurerie, soudure et la réalisation d'escaliers sur mesure. Quant à Christopher, il a une formation de menuisier et vous propose ses services pour la réalisation de meubles, cuisines, menuiseries bois, PVC et alu.

M.J.S Métallerie : 06 59 58 11 41
mjismetallerie@gmail.com

Christopher JOUSSET Menuiserie : 06 50 96 34 55
christopher.carpiste@laposte.net

Immobilier d'entreprises

- Des bureaux sont disponibles à la location au Téléport 6 du Viennopôle de Loudun au tarif de 10,15 euros HT/m² (Tarif 2020).

LIBÉREZ VOTRE ESPRIT D'ENTREPRENEUR !

ESPACE PARTAGÉ / BUREAUX
SALLES DE RÉUNION

À PARTIR DE
9,38 €
HT / JOUR



- 1 bâtiment artisanal de 400 m² et 1 bâtiment de 90 m² disponibles à la location ou la vente sur la zone artisanale de Monts-sur-Guesnes.
- Terrains viabilisés disponibles à la vente à Moncontour, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes et sur le Viennopôle de Loudun au tarif de 5 euros HT/m².

+ D'INFOS

Service Développement économique
economie@pays-loudunais.fr
Tél. 05 49 22 99 75

> DES CIRCUITS COURTS à développer en Loudunais

La Communauté de communes du Pays Loudunais en partenariat avec la Communauté de communes du Thouarsais a réalisé une étude sur les circuits courts afin de faire un état des lieux de l'existant et de lancer des actions pour développer les nouveaux modes de production, de consommation et de vente.



L'étude démontre une volonté des producteurs de se développer vers les circuits courts mais montre aussi une production insuffisante au regard des besoins et une carence sur certaines productions telles que la volaille, les produits laitiers, les viandes d'agneau et de bœuf.

Si vous avez des projets d'installation, de vente en circuits courts et plus particulièrement sur les productions citées, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes pour avoir un accompagnement, des conseils, une mise en réseau afin de mener au mieux votre projet.



> ENTREPRENDRE EN PAYS LOUDUNAIS

Le club des entreprises du Pays Loudunais organise régulièrement des événements tels que les cafés des entrepreneurs, des découvertes et visites d'entreprises et des manifestations conviviales. Le club compte 80 entreprises adhérentes, entreprises du Pays Loudunais de toutes tailles (*artisans, industriels, commerçants, services*). La Communauté de communes est partenaire d'ENTREPRENDRE EN PAYS LOUDUNAIS.

Si vous souhaitez élargir votre réseau et rejoindre le club :
entreprenrepaysloudunais@gmail.com
www.entreprenrepaysloudunais.fr

> BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2020

Nous avons vécu une saison particulière avec des gestes barrières à respecter et faire respecter, des jauges de visiteurs sur les animations et les visites guidées, un protocole à respecter qui n'a pas facilité le déroulement de la saison.

Il a été décidé la réouverture de l'Office de tourisme du Pays Loudunais à la date du 23 juin 2020. Celui de Loudun étant le seul office à ouvrir en cette année particulière.

En parallèle, l'accueil hors les murs a été développé sur le territoire pour répondre à la demande des clients.

Accueil Hors les Murs

L'Office de tourisme du Pays Loudunais était présent :

- Télési Nautique – Moncontour : mercredi 15h30-18h
- Maison de Pays – Chalais : vendredi 15h30-18h
- Domaine de Roiffé : samedi 9h30-12h
- Château de la Mothe-Chandeniers : samedi 15h30-18h
- Center Parcs : mardi 10h-13h / 14h-18h ; mercredi 10h-13h ; jeudi 10h-13h

L'accueil Hors les Murs a permis d'être présent là où les clients sont. Le fait que l'Office de tourisme du Pays Loudunais soit présent chez les prestataires a été très apprécié des visiteurs désireux de prolonger leur séjour en Loudunais. Cela répond aux nouvelles attentes touristiques.

Cela a permis de toucher une clientèle locale qui ne franchit pas la porte de l'office de tourisme habituellement et de conforter les relations avec les prestataires / partenaires.

Les origines des visiteurs

La clientèle française est largement majoritaire (96,8%). La fréquentation étrangère est en forte baisse par rapport à 2019 (-74 points). Cela est dû aux différents protocoles sanitaires des différents pays. Les clientèles Belge et Hollandaise ont été les plus présentes cet été. Parmi les Français, les Ligériens représentent plus de 20% de la fréquentation nationale. Les Franciliens sont dans le top 3 de la fréquentation du territoire.

L'Office de tourisme du Pays Loudunais accueille donc une clientèle très locale.

Les animations

Cet été, l'Office de tourisme du Pays Loudunais s'est associé avec l'association des vigneron du Loudunais afin d'offrir une nouvelle animation :

L'invitation des vignerons : 4 dates, 4 couleurs, sur la terrasse de la porte du Martray à Loudun qui ont réuni 105 personnes venues apprécier et/ou découvrir les vins du territoire. Ces soirées ont généré des ventes pour les vignerons.

Un franc succès, puisqu'il a fallu ajouter des créneaux horaires de dégustation, notamment sur la dernière soirée fines bulles. Allier patrimoine et dégustations a été très apprécié. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

L'Office de tourisme a proposé **4 balades masquées** de Loudun (*Centre-ville / Quartier du Martray*). Seulement 2 ont été réalisées. Les 2 autres ont été annulées à cause des fortes chaleurs. Au total, ce sont 17 personnes qui ont découvert Loudun (*12 au Martray / 5 au centre-ville*). Le 5 septembre s'est déroulée **Vignes Vins Randos** avec InterLoire et l'association des vignerons du Loudunais. C'était la première participation pour l'Office de tourisme et l'association. Cette randonnée dans les vignes est partie de Pouançay. Les 400 randonneurs ont ainsi pu découvrir le vignoble Loudunais accompagnés par les vignerons. Des dégustations de vins et de mets de la Maison de Pays étaient proposées à chaque arrêt. De retour après 3h de balade, les randonneurs pouvaient se poser au village et se restaurer au son de la musique jazz manouche ou encore se balader à poney ou jouer autour de jeux en bois.

Cette première édition Loudunaise a été un franc succès et rendez-vous est pris en septembre 2021 !



OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS

2, rue des marchands 86200 LOUDUN
contact@tourisme-loudunais.com - Tél. 05 49 22 22 22
www.tourisme-loudunais.com



> PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS LOUDUNAIS (PCAET) : consultation publique en ligne

Le plan climat est un projet territorial de développement durable validé pour 6 ans. À la fois **stratégique** et **opérationnel**, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (*GES*) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Le plan climat est **une opportunité économique, sociale et environnementale** pour le territoire et ses habitants.

À l'issue du travail impliquant l'ensemble des partenaires du territoire, 4 axes opérationnels ont été définis :

- **Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes**
- **Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie**
- **Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà**
- **Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire**

Le programme d'actions établi en concertation avec les partenaires du Pays Loudunais a été soumis aux services de l'État et de la Région. Il est à présent mis en ligne afin que tous puissent s'exprimer sur ce projet :

www.pays-loudunais.fr

(rubrique Pays Loudunais – Plan climat Air Énergie Territorial)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est consultable :

- à l'accueil de la Communauté de communes, aux heures ouvrables.

Les observations peuvent être adressées à contact@pays-loudunais.fr ou par courrier à la Communauté de communes du Pays Loudunais

> SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'engage !

La Communauté de communes du Pays Loudunais et ses partenaires ont développé un dispositif d'accompagnement personnalisé à la rénovation énergétique de l'habitat. Ce **nouveau service public**, met à la disposition des propriétaires souhaitant rendre leur **logement plus performant** sur un plan énergétique un **conseiller énergie, tiers de confiance**, pour les accompagner à chaque étape de leurs travaux de réhabilitation.



La Communauté de communes qui vient de se doter de son premier Plan Climat Air Énergie Territorial, a pour ambition de fortement réduire les dépenses énergétiques du territoire ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre. La réduction des consommations des logements est donc un enjeu majeur pour atteindre cet objectif.

C'est pourquoi, l'accompagnement proposé par ce service permettra de définir les solutions de rénovation ambitieuses permettant d'atteindre le niveau basse consommation.

Pour vous, réaliser une rénovation performante, c'est la garantie de :

- **Gagner en confort de vie** hiver comme été
- **Faire des économies d'énergie** et de réduire ses factures pour longtemps
- **Valoriser son logement** en le remettant au goût du jour
- **Protéger l'environnement** en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

+ D'INFOS

Ce nouveau **service public de la rénovation de l'habitat** sera **opérationnel le 4 janvier 2021**. À partir de cette date, vous pourrez appeler un conseiller énergie au 05 49 66 68 63.

Dès aujourd'hui vous pouvez vous connecter sur le site faire.gouv.fr pour vous engager dans un projet de rénovation et bénéficier de conseils personnalisés.